



Password : 7BFGH3



bruxelles  
environnement  
leefmilieu  
brussel  
.brussels

Bruxelles, le

**VOIE ELECTRONIQUE**

Région de Bruxelles-Capitale

Nos réf. :

30/01/2024/BE/AUT/1.930.193/BWI/ame/

**ZONE DE POLICE : ANDERLECHT -**

**SAINT-GILLES – FOREST**

Madame Alysée STEVENS

Rue Démosthène 36

1070 BRUXELLES

Email: alysee.stevens@polbrumidi.be

**Coordonnées à BE :**

Dossier traité par : le service Autorisation

N° de dossier : [MIC/1B/2024/1930193]

Votre contact : Maertens Anaëlle - Gestionnaire de permis d'environnement

Tél: 02/ 563 41 18

E-mail: amaertens@environnement.brussels

**Coordonnées du(des) demandeur(s) :**

ZONE DE POLICE : ANDERLECHT - SAINT-GILLES - FOREST - DIVERS

Rue Démosthène 36 - 1070 BRUXELLES

CENTER AND TARGET FIRE ANDERLECHT - A.S.B.L.

Rue des Lapins 1 - 1070 BRUXELLES

**Lieu d'exploitation : Rue des Lapins 1 1070 Anderlecht**

**Coordonnées du permis de base : 399208**

**Demande de modification de permis ayant pour objet l'ajout d'un local de stockage dans le local /stand de tir 50 mètres.**

Madame,

Après examen de votre demande de transformations et compte tenu de l'impact réduit des transformations à régulariser, nous estimons que celles-ci ne nécessitent pas l'introduction d'une nouvelle demande de permis d'environnement.

En effet, votre demande porte en l'espèce sur la modification d'un plan joint à votre permis de base et de ses modifications suite à l'ajout d'un local de stockage au sein du stand de tir de 50 mètres.

Ce local de +/- 9m<sup>2</sup> a été construit en dur et il permet de stocker le matériel utilisé lors des séances de tir (cibles, matériel d'instances externes qui utilise le stand comme l'école de police ERIP, moyens de protection, etc). De plus, vu que la quantité de matériaux combustibles ajoutée est limitée, l'avis du SIAMU n'est pas requis.

Dès lors, les transformations effectuées n'engendrent pas d'augmentation significative des nuisances par rapport à la situation initialement autorisée.

**Nous prenons dès lors acte des transformations reprises sous rubrique et de leurs caractéristiques décrites dans votre demande et joignons ces informations à votre dossier.**

**Vos installations doivent être conformes au plan cacheté en date du 02/02/2024 :**

- Travaux de rénovation du stand de tir – 50 mètres,

La date d'échéance de la présente décision est la même que celle de votre permis d'environnement de base.

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours est ouvert à tout intéressé auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



Vous devez procéder, dans les quinze jours de la réception de la présente, à l'affichage d'un avis mentionnant l'existence de la décision qui a été rendue suite à votre demande, sur l'immeuble abritant les installations et à proximité, en un endroit visible depuis la voie publique.

**A défaut de quoi, vous ne pourrez pas procéder aux transformations envisagées.**

L'affichage doit être maintenu en parfait état de visibilité et de lisibilité pendant une durée de quinze jours. Pour vous aider à le réaliser, nous avons annexé à ce courrier un exemplaire de l'affiche composée d'un jeu de 4 feuilles de format A4. La date de la décision à indiquer sur les affiches est celle de ce présent courrier.

**Vous êtes tenu de prendre contact avec le service environnement de l'administration communale du lieu d'exploitation (02/558.08.48) afin de compléter l'affiche et de convenir de la date d'affichage et des modalités en vigueur.**

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre considération.

Barbara DEWULF  
Directrice générale adjointe



# AVIS

Application de l'article 87 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

La modification du permis d'environnement de référence 399208 octroyé à ZONE DE POLICE : ANDERLECHT - SAINT-GILLES - FOREST situé Rue Démosthène 36 à 1070 BRUXELLES a été **accordée** par Bruxelles Environnement - BE le ..... pour des installations situées à :

**Rue des Lapins 1 - 1070 Anderlecht**

Référence BE : 1.930.193

**La modification de permis ayant pour objet l'ajout d'un local de stockage dans le local /stand de tir 50 mètres**

Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale du .....  
(*jour*) au ..... (*jour*) entre ..... (*heure*) et .....  
(*heure*).

Un recours contre la présente décision est ouvert à tout membre du public concerné auprès du Collège d'environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Le recours doit être introduit par lettre recommandée à la poste dans les 30 jours après l'affichage, soit au plus tard le .....  
(*date de fin de l'affichage + 30 jours*)

L'introduction du recours donne lieu au paiement d'un droit de dossier de 125 Euro. Un récépissé de paiement au compte BE51 0912 3109 6162 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale doit être joint à la lettre d'introduction.

Le présent avis est affiché du ..... au .....  
par (*Nom, prénom*) :  
Signature :

# BERICHT

Toepassing van artikel 87 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunningen

De wijziging van de milieuvergunning met referentie 399208 toegekend aan ZONE DE POLICE : ANDERLECHT - SAINT-GILLES - FOREST gelegen Demosthenesstraat36 te 1070 BRUSSEL werd door Leefmilieu Brussel - BIM **toegekend** op ..... voor de uitbating gelegen:

**Konijnenstraat 1 - 1070 Anderlecht**

N° BIM: 1.930.193

**de wijziging van de vergunning voor het toevoegen van een opslaglokaal in het lokaal van de schietstand op 50 meter**

Het dossier ligt ter inzage bij het gemeentebestuur, van .....(dag) tot ..... (dag) tussen .....(uur) en .....(uur).

Een beroep tegen onderhavige beslissing kan worden ingediend bij het Milieucollege - gebouw Arcadia, Kunstberg, 10-13 te 1000 Brussel door elk lid van het betrokken publiek. Het beroep dient per aangetekende brief bij de post te worden ingediend binnen dertig dagen na de aanplakking, vanaf dat het onderhavig bericht wordt uitgehangen, hetzij uiterlijk op .....(datum van het einde van de aanplakking + 30 dagen)

De indiening van het bezwaar geeft aanleiding tot de betaling van een dossierrecht van 125 Euro. Een bewijs van de betaling op rekeningnummer BE51 0912 3109 6162 van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest dient te worden gevoegd bij de brief, waarmee het bezwaar wordt ingediend.

Onderhavig bericht wordt uitgehangen van ..... tot.....

door (naam + voornaam):

Handtekening: